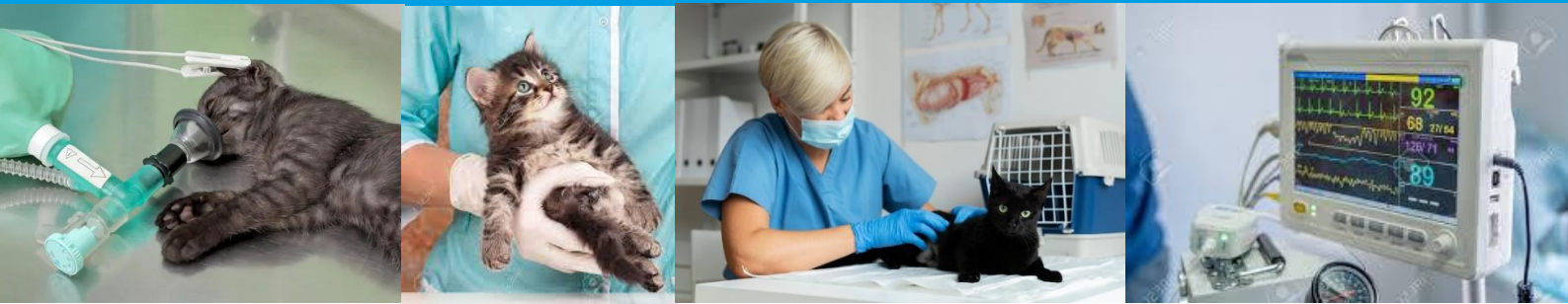


Evaluation de l'exposition aux gaz anesthésiants (isoflurane) chez les vétérinaires (Isère / Savoie / Haute-Savoie)



Contexte de l'étude – Objectifs

L'anesthésie est une pratique couramment utilisée dans le monde vétérinaire utilisant principalement de **l'isoflurane** pour l'induction et l'entretien, constituant un des risques chimiques de la profession, avec **une sous-estimation par les travailleurs de leur exposition et du risque lié aux gaz anesthésiants.**

L'exposition aux gaz anesthésiants en milieu professionnel est codifiée par une circulaire (Circulaire DGS/3A/667 bis du 10 Octobre 1985), faisant l'objet d'un respect assez strict en anesthésie humaine contrairement au milieu vétérinaire au travers de notre retour de terrain. Elle recommande l'utilisation de dispositifs d'évacuation des gaz et vapeurs anesthésiques permettant **d'abaisser la concentration à proximité du personnel à moins de 2 ppm pour les agents halogénés (dont l'isoflurane).**

La littérature internationale montre une **surexposition des professionnels du monde vétérinaire et de la recherche animale** aux gaz anesthésiants principalement au travers de trois facteurs identifiés :

- ❖ l'utilisation d'une technique d'intubation non étanche avec des fuites
- ❖ l'utilisation d'une technique de récupération passive des gaz anesthésiants
- ❖ l'absence d'un système d'évacuation des gaz (type SEGA), ou d'un système d'extraction simple d'air inadapté

Sur le plan sanitaire, parmi les effets fortement suspectés, il existe un **risque reprotoxique chez la femme,** et plus généralement une neurotoxicité aiguë en particulier chez les professionnels exerçant dans des **locaux sans système de récupération et d'évacuation des gaz anesthésiants.** Ce risque est d'autant plus important à considérer **que les femmes en âge de procréer sont sur-représentées** au sein de la population des vétérinaires et des assistants vétérinaires (45%).

L'objectif de cette action de prévention est de réaliser une **évaluation des pratiques professionnelles** sur l'utilisation des gaz anesthésiants dans les structures vétérinaires (Isère / Savoie / Haute-Savoie) et de **mesurer le niveau d'exposition** des professionnels à l'isoflurane pour **proposer des recommandations de bonnes pratiques.** Cette action de prévention s'appuie sur la collaboration de votre service de santé au travail, du CHU Grenoble Alpes (service de consultations de Pathologies Professionnelles et Environnementales - laboratoire de Toxicologie Professionnelle et Environnementale), et bénéficie du soutien financier de la Société de Médecine et de Santé au Travail Dauphiné-Savoie.

Démarche – Objectifs

Cette action de prévention est proposée par les services de santé interentreprises aux structures vétérinaires du département de l'Isère, de Savoie et de Haute-Savoie.

- ❖ Réaliser une photographie des pratiques et des conditions d'utilisation des gaz anesthésiants dans les structures vétérinaires au travers d'études de poste
- ❖ Evaluer les niveaux d'expositions à l'isoflurane des professionnels vétérinaires (vétérinaires et assistants vétérinaires) dans différentes configurations représentatives des pratiques professionnelles
- ❖ Déterminer les facteurs d'expositions à l'isoflurane et favoriser des bonnes pratiques
- ❖ Evaluer des symptômes associés à l'exposition à l'isoflurane

Déroulement (printemps – été 2023)

- ❖ Réalisation d'une étude de poste sur le terrain par un professionnel en santé au travail - temps estimé 1-2h
- ❖ Biométrie (mesure de l'isoflurane urinaire) : recueil d'urines des salariés exposés en fin de poste ou en fin de vacation de chirurgie
- ❖ Métrologie atmosphérique (échantillon de cabinets) - temps de recueil 8h

Quel est le coût ?

- ❖ Aucun, pour vos salariés, si vous êtes adhérent d'un service inter-entreprise.
- ❖ Si vous n'êtes pas salarié (chef d'entreprise), vous pouvez vous déclarer pour être suivi et bénéficier par la même occasion de la biométrie (coût moyen HT 80 euros).

Quelles conséquences pour mon cabinet ?

Si les expositions à l'isoflurane sont importantes, votre service de prévention et de santé au travail vous accompagnera dans la mise en place de bonnes pratiques et de mesures de prévention visant à diminuer au maximum l'exposition de vos salariés.

Nos engagements

- ❖ Envoyer un rapport de synthèse des mesures réalisées à la clinique vétérinaire.
- ❖ Ne pas gêner le bon fonctionnement de l'entreprise et assurer une intervention discrète.

Contacts

- ❖ Dr AZZAM Othmane - Médecin du travail – mail : dr.azzam.othmane@gmail.com
- ❖ Dr PERSOONS Vincent - Praticien Hospitalier - Toxicologie Professionnelle et Environnementale - CHU Grenoble Alpes – mail : rpersoons@chu-grenoble.fr
- ❖ Pr BONNETERRE Vincent - Service de consultations de Pathologies Professionnelles et Environnementales – CHU Grenoble Alpes – mail : vbonneterre@chu-grenoble.fr